



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM-1-24, DM-2-24, DM-3-24, DM-4-24, DM-5-24 et DM-6-24.

AVIS PUBLIC est donné, que lors de la séance ordinaire devant avoir lieu le **22 janvier 2024 à 19 h**, à la salle Pavillon de l'Île, située au 480, boulevard D'Youville, à Châteauguay, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay rendra une décision sur les demandes de dérogation mineure mentionnées ci-après.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

1. DM-1-24

Emplacement

Adresse : 121, rue Gilles-Labarre

Demandeur : Éric Tremblay

Lot : 5 671 604

Nature de la demande

- Permettre une marge avant minimale de 6 mètres pour un bâtiment principal de la classe d'usages « Habitation unifamiliale (H1) » de structure isolée situé à l'intérieur de la zone H-832 alors que le paragraphe a) de l'article 2.4.4.2 permet une marge avant minimale de 6,1 mètres.

2. DM-2-24

Emplacement

Adresse : 125, rue Bombardier

Demandeur : Eddie Covino

Lot : 5 022 311

Nature de la demande

- Permettre une bordure de pelouse naturelle d'une largeur minimale de 0 mètre le long de la ligne latérale droite jusqu'à l'alignement du bâtiment principal, pour un terrain de la classe d'usage « Industrie légère (I1) » situé à l'intérieur de la zone I-421, alors que le paragraphe b) de l'article 10.4.1 exige une largeur minimale de 2 mètres;



- Permettre une bordure de pelouse naturelle d'une largeur minimale de 0 mètre le long de la ligne latérale gauche jusqu'à l'alignement du bâtiment principal, pour un terrain de la classe d'usage « Industrie légère (I1) » situé à l'intérieur de la zone I-421, alors que le paragraphe b) de l'article 10.4.1 exige une largeur minimale de 2 mètres;
- Permettre une bordure de pelouse naturelle d'une largeur minimale de 0 mètre le long de la ligne avant, pour un terrain de la classe d'usage « Industrie légère (I1) » situé à l'intérieur de la zone I-421, alors que le paragraphe a) de l'article 10.4.1 exige une largeur minimale de 2 mètres;
- Permettre une entrée charretière d'une largeur minimale de 6,7 mètres, donnant sur l'aire de stationnement d'un bâtiment principal de la classe d'usage « Industrie légère (I1) », situé à l'intérieur de la zone I-421, alors que l'article 11.4.2 exige une largeur minimale de 8 mètres;
- Permettre un minimum de 0 case de stationnement pour personnes à mobilité réduite pour un stationnement de la classe d'usage « Industrie légère (I1) » situé à l'intérieur de la zone I-421 alors que l'article 11.1.4.1 exige un minimum de 1 case;
- Un espace de remisage et d'entreposage extérieur qui n'est pas entouré d'une clôture opaque le long de la ligne arrière pour un terrain sur lequel est construit un bâtiment principal de la classe d'usage « Industrie légère (I1) » situé à l'intérieur de la zone I-421, alors que le paragraphe d) de l'article 5.3.21.2 exige qu'un espace de remisage et d'entreposage extérieur soit entièrement entouré d'une clôture opaque d'une hauteur fixe de 3 mètres.



3. DM-3-24

Emplacement

Adresse : 157, rue de Champlain

Demandeur : Diane Fleury

Lot : 3 823 758

Nature de la demande

- Permettre une superficie maximale de 44,95 mètres carrés pour un garage détaché, sans toutefois être supérieure à 50 % de la superficie de plancher habitable du rez-de-chaussée du bâtiment principal, alors que le paragraphe f) de l'article 5.3.27.1 permet une superficie maximale de 42,76 mètres carrés.

4. DM-4-24

Emplacement

Adresse : 252, boulevard Saint-Jean-Baptiste

Demandeur : Daniel Provencher

Lots : 4 709 147 et 4 711 358

Nature de la demande

- Permettre l'installation de deux enseignes principales « VW » et « Châteauguay » sur la même façade pour un établissement donnant sur plus d'une voie publique alors que le paragraphe a) de l'article 12.2.1.3 permet qu'une seule enseigne soit installée sur chaque façade donnant sur une voie publique différente, pour un total de 2;
- Permettre une enseigne secondaire « Service » alors que le paragraphe a) de l'article 12.2.1.3 le prohibe pour un établissement de moins de 4 000 mètres carrés.



5. DM-5-24

Emplacement

Adresse : 396, rue Woodbine

Demandeur : Marie-Claude Lebel

Lot : 4 277 541

Nature de la demande

- Permettre une marge avant minimale de 5,35 mètres pour un bâtiment principal de la classe d'usages « Habitation unifamiliale (H1) » de structure jumelée, alors que la marge avant minimale prescrite est fixée à 6,1 mètres;
- Permettre une marge latérale totale minimale de 2,78 mètres pour un bâtiment principal de la classe d'usages « Habitation unifamiliale (H1) » de structure jumelée, alors que la marge latérale totale minimale prescrite est fixée à 3 mètres.

6. DM-6-24

Emplacement

Adresse : 748, chemin de la Haute-Rivière

Demandeur : Jean-Pierre Bourrelle

Lots : 6 105 641 et 6 439 140

Nature de la demande

- Permettre, pour un lot situé en tout ou en partie à l'intérieur d'une bande de 100 mètres d'un cours d'eau à débit régulier (Rivière Châteauguay), une profondeur minimale de 53,49 mètres alors que l'article 3.3.3 a) iii) exige une profondeur minimale de 75 mètres.

Donné à Châteauguay, 20 décembre 2023.

Le greffier,

Me George Dolhan, notaire

Châteauguay



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 20 décembre 2023, le présent avis public concernant les demandes de dérogation DM-1-24, DM-2-24, DM-3-24, DM-4-24, DM-5-24 et DM-6-24 à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 20 décembre 2023, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 20 décembre 2023.

Le greffier,

Me George Dolhan, notaire